





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2015-375**

**Séance publique du**

**28 septembre 2015**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150928- lmc172842-DE-1-1
Date de signature : 01/10/2015
Date de réception : jeudi 1 octobre 2015
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE-SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT -  
SUBVENTIONS A LA CAISSE D'ENTRAIDE DU PERSONNEL MUNICIPAL**

Le 28 septembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 22/09/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jacques AGOPIAN à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Ravi ANDRE à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Michele EINAUDI à Madame Gaëlle LENFANT, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Techniques  
D.A.S.T Environnement Urbain et  
Hydraulique

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 SEPTEMBRE 2015

-----

**Nomenclature : 7.5**  
Subventions

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jules SUSINI

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : COMPTABILITE COMMUNALE-SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT  
- SUBVENTIONS A LA CAISSE D'ENTRAIDE DU PERSONNEL MUNICIPAL - Décision du  
Conseil

Mes chers Collègues,

La gestion de l'Eau et de l'Assainissement est un service industriel et commercial exploité en régie directe (art L 2221-8 du Code Général des Collectivités Territoriales).

De ce fait, les traitements, salaires, indemnités et charges diverses sont imputés sur les budgets propres de la Direction.

Chaque année, un crédit est inscrit au budget général de la Ville aux fins de versement d'une subvention à la Caisse d'Entraide des Employés Municipaux dont la vocation essentielle est de satisfaire à des œuvres sociales.

Le personnel de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement bénéficie des avantages octroyés par la Caisse d'Entraide.

Aussi, il apparaît équitable de faire participer les Budgets de l'Eau et de l'Assainissement aux dépenses de fonctionnement engagées par la Caisse d'Entraide au titre de l'année 2014 conformément aux situations financières.

En 2014, les sommes versées par la Caisse d'Entraide s'élèvent à 16 619,95 € pour le Personnel du Budget Eau et à 8 962,40 € pour le Personnel du Budget Assainissement.

Ces sommes correspondent à des dépenses d'aides sociales, d'arbre de Noël, de chèques vacances et autres frais généraux.

En rappel, les subventions versées au titre des années 2011, 2012 et 2013 figurent en annexe.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** d'attribuer ces subventions d'un montant de 16 619,95 € pour la section Eau et de 8 962,40 € pour la section Assainissement à la Caisse d'entraide du Personnel Municipal,
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur le Budget 2015 pour l'Eau - Article 6472 et pour l'Assainissement - Article 6472 qui présentent les disponibilités suffisantes.

DL.2015-375 - COMPTABILITE COMMUNALE-SERVICES DE L'EAU ET DE  
L'ASSAINISSEMENT - SUBVENTIONS A LA CAISSE D'ENTRAIDE DU PERSONNEL  
MUNICIPAL -

Présents et représentés	: 55
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,  
Maryse JOISSAINS MASINI



## **ANNEXE**

### **SUBVENTIONS A LA CAISSE D'ENTRAIDE DU PERSONNEL MUNICIPAL**

	<b>EAU</b>	<b>ASSAINISSEMENT</b>
2011	<b>14 171,00</b>	<b>8 202,00</b>
2012	<b>14 937,00</b>	<b>8 215,00</b>
2013	<b>13 683,82</b>	<b>12 990,28</b>